DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

> **Dans les écoles, les collèges et les lycées :** conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...
> **Dans les commissions municipales :** contrat éducatif local, commission restauration...
> **Dans les commissions départementales :** appel, affectations, bourses, transports...
> **Dans la formation** des parents d'élèves, délégués et élus...
> **Dans les discussions avec les pouvoirs publics** (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
> **Dans toutes les activités locales** des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...).

(A) Cotisation : choisissons la solidarité

Chaque famille choisit le montant de sa cotisation :
> Adhésion annuelle : 17,70 €,
> **Ou** la cotisation de solidarité.

Ceux qui peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt, en choisissant cette cotisation de solidarité, permettront d'apporter de l'aide aux plus démunis (adhérents et/ou conseils locaux).

	Je règle	Déduction fiscale	Coût réel après déduction fiscale	Revue incluse
Cotisation de solidarité	45,55 €	27,85 €	17,70 €	3,35 €

FCPE 33 - CDPE GIRONDE
Conseil Départemental de Parents d'Élèves
114, rue de Saint-Genès - 33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 33 98 98 - Fax : 05 56 33 98 99
Mail : fcpe.cdpe.33@wanadoo.fr - Site : http://fcpe33.org

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant. (6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents

La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois, des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
> 13 € par an.

© PICTURE-FACTORY - FOTOLIA : ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

BULLETIN À RENVOYER À LA FCPE LOCALE (ou à défaut à la FCPE départementale), ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION [1]

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

ANNÉE SCOLAIRE 20 ..... / 20 ..... - CONSEIL LOCAL FCPE DE : .....

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT ..... PRÉNOM .....
NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT .....
ADRESSE .....
CODE POSTAL ..... VILLE .....
TÉL. ..... TÉL. PORTABLE ..... E-MAIL .....

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM	NÉ(E) LE	COMMUNE DE L'ÉCOLE *OU* COLLÈGE *OU* LYCÉE POUR LA RENTRÉE	NOM DE L'ÉCOLE *OU* COLLÈGE *OU* LYCÉE POUR LA RENTRÉE	CLASSE

▸ JE REJOINS LA FCPE *(une adhésion par famille)*

Part variable de la cotisation
Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an [2]

☐ **Cotisation de base** ..... 17,70 €
☐ **Cotisation solidarité (A)** ..... 45,55 €
☐ **J'adhère déjà pour 2013-2014 à un Conseil local FCPE. Je ne paye que :** ..... 3,40 €
Cotisation au Conseil local de : .....
☐ **Abonnement à la lettre *La Famille et l'École*** ..... 13,00 €

TOTAL À RÉGLER ..... €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.
(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

▸ VOUS SOUHAITEZ

☐ **Recevoir la newsletter de la FCPE.**
☐ **Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt** *égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.*
☐ **Participer** aux activités du conseil local de parents d'élèves.
☐ **Être candidat(e)** au conseil d'école maternelle-élémentaire de : **Nom de l'établissement :** .....
☐ **Être candidat(e)** au conseil d'administration (collège, lycée, LP). **Nom de l'établissement :** .....
☐ **Être délégué(e)** au conseil de classe, précisez laquelle : .....

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.